

COMPTE-RENDU ET ANALYSE DE LA CAPN DE MUTATION DU MOUVEMENT COMPLÉMENTAIRE DES CONTRÔLEURS

SUR LE PRINCIPE D'UN MOUVEMENT COMPLÉMENTAIRE :

Le mouvement complémentaire mis en place pour la catégorie B ne satisfait aucune des Organisations Syndicales (OS) présentes.

La CGT réclame depuis le début, un vrai 2e mouvement et non un mouvement complémentaire (MC).

En effet, du fait de la gestion de la pénurie, la constitution d'un mouvement complémentaire implique de fermer les départements où des collègues n'ont pas eu leur mutation au mouvement général alors qu'il existait des postes vacants.

A l'occasion de ce mouvement complémentaire, l'administration a bien appliqué ce principe. A l'exception cependant de quelques départements, générant ainsi des injustices, puisque des collègues plus anciens administrativement se sont fait primés à tort car ils ont, soit obtenu un vœu secondaire au mouvement général, soit ils ont fait le choix de ne pas participer à ce mouvement.

La CGT s'est retrouvée être la seule organisation syndicale à prendre la parole sur le préjudice qu'on subit ces collègues. En tant que représentants du personnel nous sommes en effet garant du respect de l'application des règles fixées par l'administration, afin de veiller à l'équité entre tous les agents dans le cadre collectif. C'est ce qui conduit les élus de la CGT Finances Publiques à dénoncer systématiquement toute remise en cause de la règle de l'ancienneté administrative.

La mise en place de deux véritables mouvements équivalents permettrait à tous les collègues de pouvoir muter dans le respect des règles.

Ce mouvement est le dernier à se diviser en 2 mouvements distincts (filière gestion publique et filière fiscale). En 2015, un mouvement unique sur emplois administratifs regroupera les deux filières et permettra ainsi à tous les agents de demander une affectation sur les métiers relevant indifféremment de la sphère gestion publique et ou de la sphère fiscale.

La CGT a réclamé également qu'un second mouvement ait lieu pour la sphère informatique. En effet, il est clairement injuste que ces collègues ne puissent bénéficier de deux dates pour muter.

SUR LA SITUATION DES EFFECTIFS :

Le 8 juillet le corps des contrôleurs à la DGFIP subissait 1542 vacances.

A ce jour le déficit s'est encore aggravé et correspond à 2059 postes. Ces vacances se répartissent pour 2/3 dans la filière gestion publique soit 1233 vacances et le reste dans la filière fiscale pour 826 vacances.

Il s'agit de plus de 2000 personnes prévues budgétairement, mais qui ne sont pas dans les services ! Le travail relevant de ces emplois est donc réparti sur les collègues présents. Ce qui génère une hausse des tâches par agent non négligeable qui vient s'ajouter aux conséquences des suppressions de postes.

Montreuil, le 12 décembre 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

C'est un élément majeur de la dégradation des Conditions de Vie au Travail (CVT). C'est également une conséquence essentielle de la déstructuration du service public et de la « déshumanisation » croissante du travail.

Pour toutes ces raisons la CGT exige, entre autres, un recrutement massif pour la catégorie B et l'appel de toutes les listes complémentaires des concours B 2015.

Sur le volume du mouvement complémentaire :

Cette CAPN a étudié 2348 demandes de mutations. Il ne faut pas oublier que les agents n'ayant pas obtenu leurs premiers vœux lors du mouvement général ne pouvaient participer à celui-ci.

L'administration a satisfait 455 demandes et considère avoir fait son possible pour répondre aux demandes difficiles tout en respectant son objectif de ne pas trop laisser de vacances sur les départements où la situation est compliquée (essentiellement la région parisienne).

En regardant de plus près, on voit que ce n'est pas le cas, en effet 86% des mutations effectuées le sont au titre du mouvement interne. Le mouvement interne signifie qu'il s'agit d'agent bougeant sur leur département d'affectation. La CGT se réjouit pour l'ensemble des collègues qui sont satisfaits.

Elle ne peut cependant admettre que des collègues faisant un vœux sur une structure, une Résidence Administrative Nationale (RAN) et/ou un département connaissant des vacances d'emploi, n'obtiennent pas leur mutation.

Nous avons vu aussi lors de cette CAPN, le président nous dire qu'un collègue n'avait pas obtenu sa mutation du fait d'un déficit trop important sur sa RAN ou département de départ.

Nous continuerons à nous battre pour que le droit à mutation soit appliqué dans le respect des textes. Il est inadmissible que le manque de recrutement soit un motif à ne pas muter des collègues.

Particularité sur les DOM

La Direction Générale refuse le droit aux agents bénéficiant de la priorité DOM, de pouvoir lier et délier le vœu priorité DOM.

Nous sommes scandalisés par cette aberration qui dénie à ces collègues le même droit que sur un vœu en métropole (qui peut être lié et délié à la fois).

L'administration a justifié sa position en évoquant une double priorité. Ce n'est pas le cas, le fait de lier est plutôt un « handicap » pour les agents concernés puisque les 2 demandes doivent aboutir conjointement pour pouvoir être satisfaites.

Toutes les organisations syndicales ont voté contre ce mouvement !

Pour la CGT, ce vote est motivé par la situation catastrophique des effectifs, résultant de la mauvaise gestion de l'administration et des restrictions budgétaires décidées par le gouvernement sous couvert de crise !

Nous continuerons à dénoncer également l'absence d'écoute de la Direction Générale aux revendications portées avec force par les représentants des personnels de la CGT Finances Publiques.